

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Montataire	Creil Rolland 60414_002	1, rue Romain Rolland 60160 Montataire	Free	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Site en cohabitation, pas de commentaire.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas de remarque particulière.</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation.</p> <p>ROSO : Pas d'observation.</p> <p>Avis du STAP : Le projet se situe à 875 mètres de l'église classée en 1862. Avis favorable. Les antennes panneaux seront peintes en RAL 9018, le pylône sera repeint en RAL 7040. Les baies techniques seront peintes ton pierre (RAL 1011 ou 1013).</p> <p>Conseil : Avis favorable des membres du Conseil.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Beauvais	Beauvais Doumer 60057_010_002	Rue Paul Doumer 60000 Beauvais	Free	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Dossier incomplet, avis défavorable. Il ne s'agit pas d'un site en cohabitation, mais carrément d'une nouvelle installation. Le pylône actuel fait 15 m et le prochain 25 m. Situé en zone naturelle, le dossier a omis de tenir compte de la qualité du lieu. Il y manque : les 2 cartes page 34 ne sont pas convaincantes sur le choix retenu car en réalité, c'est la même carte à 2 échelles différentes, ce qui n'apporte pas d'informations convaincantes sur le choix de l'emplacement ; la couverture de la zone agricole au nord de Villers Saint Lucien ne présente que peu d'intérêt ; les photos les plus intéressantes, c'est à dire les n°7, 8, 9, est-ce vraiment un oubli car la numérotation des pages est continue ; de fournir une carte de la couverture existante avec le pylône actuel et une carte de la couverture réalisée par les pylônes situés dans le secteur, ainsi on pourrait observer le bénéfice que ferait gagner cette nouvelle installation, il n'y a pas de plan des plantations existantes (pas d'arbres à première vue mais uniquement un bouquet d'arbustes).</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable sous la prescription suivante concernant le balisage nocturne : mise en place d'un dispositif comprenant 1, 2 ou 3 feux d'obstacle basse intensité de couleur rouge, certifiés par le S.T.A.C. (Service technique de l'aviation civile) à une distance comprise entre 1 mètre et 2 mètres au dessous du sommet du paratonnerre. Le nombre de feux du dispositif doit être tel que l'obstacle puisse être signalé dans tous les azimuts. De plus, dans le cas où l'alimentation électrique n'est pas autonome, elle doit alors être secourue par l'intermédiaire d'un système automatique et l'alimentation de secours doit posséder une autonomie d'au moins 12 heures.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation.</p> <p>Avis DDT : La DREAL considère qu'il s'agit d'une nouvelle installation du fait de la hauteur importante de la réhausse. La carte de couverture radio (page 31 et non 34) a été zoomée. Free n'étant pas déjà implanté, il n'y a pas de couverture radio avant travaux dans le dossier proposé.</p> <p>ROSO : L'impact paysager est assez négatif. Nous n'avons pas vu les photos 7, 8 et 9, ce qui est embêtant vu qu'il s'agit des plans rapprochés, cela donne l'impression que le dossier est incomplet.</p> <p>Avis du STAP : Le projet se situe à 950 m de plusieurs monuments. Avis favorable sous réserves. Compte tenu du fort impact sur le paysage de ce pylône (dépassement de la ligne d'horizon sur les vues 19 et 20), la hauteur du pylône sera limitée à 20 m. Le pylône sera peint en RAL 7040, les antennes panneaux en RAL 9018. La zone technique sera entourée d'une haie vive de 2,5 m de haut. <i>Réponse opérateur : L'intérêt du projet est de pouvoir assurer une couverture radio sur 3 zones en même temps. Avec une réduction de la hauteur du pylône, la couverture radio ne sera pas assurée, vu qu'il se crée un effet de masque. Nous sommes donc dans l'impossibilité technique de réduire la hauteur du pylône. Mairie de Beauvais : La ville de Beauvais a orienté l'opérateur sur 2 sites : le site de Beauvais Borel (dossier passé lors du CDE du mois dernier) et ce site. La mairie après examen de plusieurs possibilités, a préféré que ce site-là soit rehaussé. La rehausse sera vue en haut d'une zone pavillonnaire. Lors de la concertation avec M Guenoun (ABF), celui-ci aurait voulu que la hauteur soit diminuée. La mairie a émis un avis favorable en l'état.</i></p> <p>Conseil : Avis favorable sous réserve des prescriptions de la DGAC concernant le balisage nocturne, que le pylône soit peint en RAL 7040, les antennes panneaux en RAL 9018, que la zone technique soit entourée d'une haie vive de 2,5 m de haut, et de l'envoi des photos 7, 8 et 9 (jointes au compte-rendu)</p>
----------	----------------------------------	-----------------------------------	------	------------	---

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Compiègne	Compiègne les Arpans 60159_006	2, rue de l'Ailette 60200 Compiègne	Free	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Pas de commentaire.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation particulière.</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation.</p> <p>ROSO : Quelle est la hauteur des cheminées ? <i>Réponse opérateur</i> : La hauteur est de 2,70 mètres. Les cheminées nuisent à l'architecture globale en plan rapproché. Ne peut-on rien alléger au niveau de la structure des cheminées ? <i>Réponse opérateur</i> : Une proposition d'antennes tubes peut être faite. Il serait intéressant que la structure la moins lourde fasse l'objet d'un photomontage, il est dommage de ne pas avoir les 2 propositions. Il faudrait pouvoir comparer les différentes possibilités afin de déterminer la solution la moins impactante.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable. Les cheminées sont trop présentes dans le paysage car trop hautes et placées trop en évidence dans les angles nord du bâtiment. Modifier le projet en rabaisant les fausses cheminées et en les éloignant des façades, ou installer des antennes panneaux plaquées sur les façades. <i>Réponse opérateur</i> : Nous essayons de minimiser au maximum l'impact visuel. Si les cheminées sont rapprochées du centre de la terrasse, nous sommes obligés d'augmenter la hauteur afin d'assurer la couverture radio. Techniquement, il n'est donc pas possible de s'éloigner du bord de la terrasse.</p> <p>Conseil : Il conviendra de représenter un dossier en ajoutant d'autres photomontages de solutions possibles et d'explicitier les choix de l'opérateur.</p>
-----------	-----------------------------------	--	------	------------	--

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Compiègne	Compiègne Saint Lazare 60159_009	7, rue Saint Lazare 60200 Compiègne	Free	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Site en cohabitation, nous suivons l'avis de l'ABF s'il émet des commentaires.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas de commentaire.</p> <p>Avis DDT : Les fausses cheminées ont la même hauteur et la même couleur que les vraies cheminées. Le projet se situe en ZPPAUP. Le STAP demande à ce que l'intégration fasse l'objet d'une réflexion entre tous les opérateurs. A ce jour et à la connaissance des personnes présentes, il n'y a pas de réflexion d'engagée à ce sujet.</p> <p>ROSO : Pas de remarques car tous les opérateurs sont regroupés.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable. Les cheminées et l'antenne tube présentent un impact trop important dans le paysage car trop hautes et placées trop en évidence en périphérie du bâtiment. Il est rappelé que la commission du 12 mai 2006 avait demandé une réflexion commune entre les différents opérateurs présents sur le site pour étudier l'intégration de l'ensemble des antennes. Ce dossier est l'occasion de mettre ces promesses en application. Revoir les photomontages qui semblent peu réalistes (particulièrement le n°1). Modifier le projet en concertation avec les opérateurs présents pour une meilleure intégration des antennes existantes et futures. <i>Réponse opérateurs : Les fausses cheminées ont la même hauteur et la même couleur que les vraies cheminées. SFR souligne l'absence de l'ABF qui pose un vrai problème sur ce dossier. Réponse de Free : Les autres opérateurs ne vont pas modifier leur site afin que nous puissions implanter notre projet. L'opérateur s'indigne de pâtir de la mauvaise intégration des antennes des autres opérateurs.</i></p> <p>Conseil : Le porteur de projet doit prendre contact avec l'ABF et représenter un dossier prenant en compte ses exigences en fonction de la faisabilité technique. Il aurait été intéressant de pouvoir échanger en séance avec le STAP compte tenu de l'implantation en ZPPAUP.</p>
-----------	-------------------------------------	---	------	------------	---

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Gournay sur Aronde	Gournay sur Aronde 600447	Lieu dit « La Vallière » 60190 Gournay sur Aronde	SFR	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Situé à proximité de la ferme des Portes, je souhaiterais quelques photos supplémentaires (voir carte ci-joint) pour apprécier l'impact visuel du pylône. J'émet un avis favorable mais réservé.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation.</p> <p>Avis DDT : Les photographies remises ne sont pas de très bonne qualité. Le projet se situe dans l'aire d'alimentation d'un captage Grenelle de niveau 3 (différent des périmètres rapproché ou éloigné du captage).</p> <p>ROSO : Rien de particulier à signaler.</p> <p>Avis du STAP : Le projet se situe à 2700 mètres du monument funéraire de Gournay sur Aronde. Incomplet. Les documents présentés sont inexploitables : présenter des photographies lisibles et en plus grand format. Présenter des vues depuis le monument historique de Gournay sur Aronde. <i>Réponse opérateur : Il s'agit d'un sanctuaire gaulois.</i></p> <p>Conseil : Avis favorable des membres du Conseil, compte tenu de son implantation en matière d'infrastructures routières et de réseaux électriques et de son éloignement des habitations, sous réserve de la fourniture de la photo depuis le monument historique de Gournay sur Aronde (photos jointes au compte-rendu).</p>
--------------------	---------------------------	--	-----	------------	--

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Mortefontaine	Centre France Télécom de Mortefontaine G2R 951563 (n° en cours de modification)	Bois de Montmélian 60128 Mortefontaine	SFR	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Avis favorable mais il faut éviter les photos de « nuit » (ou presque à la nuit).</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis PNR : Pas de remarque particulière.</p> <p>Avis ARS : Pas de problème particulier à soulever.</p> <p>Avis DDT : Depuis combien de temps la tour ANFR est-elle en place ? <i>Réponse opérateur : Cela fait plus de 15 ans. Le bailleur envisage un projet d'hôtel dans la tour. L'autorisation du projet nous a été donnée tant que la tour ANFR n'était pas masquée, avec une implantation en façade afin qu'il n'y ait pas d'interférence avec les émissions de la tour.</i></p> <p>ROSO : Le projet étant situé dans le PNR, la tour ANFR étant bien plus impactante, l'intégration paysagère étant correcte, notre avis est favorable.</p> <p>Avis du STAP : Le projet se situe à 1300 mètres de l'église et de la fontaine de Plailly, à 2160 mètres et dans la perspective du petit parc du domaine de Mortefontaine. Avis favorable. Le chemin de câble sera implanté à l'intérieur de la tour, les antennes panneaux seront peintes de la couleur exacte des façades compris patine. Les antennes FH seront peintes en gris RAL 7040. <i>Réponse opérateur : Le chemin de câble, par convention avec le bailleur, passe à l'extérieur de la tour.</i></p> <p>Conseil : Avis favorable des membres du Conseil, le chemin de câbles passera à l'extérieur pour des raisons de convention avec le bailleur, la teinte sera de couleur identique à celle de la tour.</p>
---------------	--	--	-----	------------	---

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Creil	Creil Vaux bis 600333	Tour Descartes Rue René Descartes 60100 Creil	SFR	20/04/2012	<p>Avis de la DREAL : Site en cohabitation, pas de commentaire.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation particulière.</p> <p>Avis DDT : Vous avez envoyé un courrier à la mairie. Avez-vous reçu la position du Maire officielle sur ce projet ? <i>Réponse opérateur : Non. Si c'est nécessaire, nous proposons de rencontrer la mairie.</i></p> <p>ROSO : La hauteur de la tour étant conforme aux antennes, nous n'émettons pas d'avis défavorable. Des établissements publics sont signalés à moins de 200 mètres du projet, une école primaire et des écoles maternelles. <i>Réponse opérateur : Les mesures de champs effectuées montrent que l'émission est très faible.</i></p> <p>Avis du STAP : Le projet est à 950 mètres de l'église classée. Avis favorable. Vu les installations existantes ce projet est acceptable, les antennes panneaux seront peintes en RAL 9018, les mâts supports seront peints en RAL 7040, ainsi que les baies.</p> <p>Conseil : Avis favorable des membres du Conseil.</p>
-------	--------------------------	--	-----	------------	--